

ANNEXE

document
archivé
de Port

O B J E T : Opération AMARYLLIS (9-14 avril 1994) : étude des vulnérabilités.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

1. Mission

Tenir et contrôler les installations de l'aéroport international de Kigali pour le 9 avril en fin de matinée, en mesure d'accueillir des renforts nationaux ou alliés et de participer à une opération d'évacuation des ressortissants.

2. Conduite à tenir

- attitude discrète ;
- comportement neutre vis à vis des différentes factions rwandaises ;
- ouverture du feu autorisée en cas de légitime défense étendue à toute personne placée sous sa protection. Toutefois, si les circonstances l'exigeaient, ces consignes pourraient être modifiées ;
- la plus grande discrétion sera observée à l'égard des médias.

3. Déroulement succinct

3.1. Preliminaires

6 avril : assassinat du président HABYARIMANA, début des troubles ;

8 avril : - assassinat par le FPR des adjudants-chefs de gendarmerie DIDOT et MAIER ainsi que de madame DIDOT ;

- prise de contrôle de l'aéroport par AMT (tour de contrôle et dégagement de la piste).

3.2. Opération

9 avril : poser d'assaut - arrivée COMOPS Amaryllis - Contrôle aéroport, reconnaissance itinéraire d'évacuation : aéroport - ambassade de France, début des extractions par CRAP ET AMT -. Evacuation de 44 français + 12 membres famille HABYRAMANA vers Bangui ;

179

10 avril : extractions par COS + AMT, évacuation des réfugiés rwandais vers Bujumbura, des ressortissants français et étrangers + orphelins et religieuses vers Bangui ;

11 avril : poursuite des évacuations des ressortissants français et étrangers ; évacuation des dépouilles des 3 Français de l'équipage de l'avion présidentiel ;

12 avril : fermeture de l'ambassade de France, évacuation du personnel diplomatique et MAM, évacuation des opposants rwandais réfugiés à l'ambassade ;

13 avril : désengagement. Evacuation des 3 dépouilles (gendarmes et une épouse) ;

14 avril : désengagement COS et 2 AMT. Fin de l'opération au RWANDA.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

3.3. Divers

15 avril : évacuation des Rwandais, jugés indésirables à Bujumbura (Burundi), sur Bukavu (Zaïre).

4. Actions majeures



Vulnérabilités éventuelles

4.1. Contrôle de l'aéroport
(8-14 avril)

= contacts avec les FAR à l'aéroport ;

4.2. Reconnaissance et utilisation de
l'itinéraire d'évacuation
(9-14 avril)
(avec parfois présence de journalistes)

= possibilité (éventuelle) d'observer des
massacres

4.3. Extraction des isolés
(9-13 avril)

= - id -

4.4. Protection et sécurité des centres de
regroupement

= - accueil des Rwandais menacés.

- pb particulier : récupération de 147
expatriés à l'Ecole Don Bosco
(commission d'enquête parlementaire
belge).

5. Points de vulnérabilité



Arguments défensifs

5.1. Contacts avec FAR à l'aéroport

- contacts indispensables techniquement pour :
 - . faciliter le poser d'assaut le 9 avril et la sécurité de la plateforme aérienne (tour-piste) du 9 au 14 avril,

Déclassifié par décision N° 801153 du 12 mai 2021
permettre l'exécution de la mission
d'évacuation,

éviter les zones de combat FAR-FPR.

- contacts légitimes : les FAR étaient encore les forces armées légales dans un pays souverain ; elles combattaient le FPR, même si, à Kigali, la GP, des "droit commun" et des miliciens commettaient des massacres.

5.2. Possibilité (éventuelle) d'observer des massacres

1. La mission était strictement limitée à l'évacuation des ressortissants étrangers au Rwanda (Français, Occidentaux, Africains). Or l'opération a néanmoins permis l'évacuation de 394 Rwandais par VAM dans le court laps de temps imparti : 10, 11, 12 avril.
2. - La reconnaissance de l'itinéraire d'évacuation Ecole française - aéroport avait permis de choisir l'itinéraire le plus sûr (et non le plus direct) pour assurer le succès de la mission : à l'écart des combats et en contournant les barrages éventuels. En conséquence, les militaires ont certes vu quelques cadavres, mais n'ont observé aucun massacre en direct, même à distance.
 - Il en a été de même lors des extractions, souvent effectuées de nuit, ou à proximité des centres de regroupement.En conséquence, en l'absence de moyens spécifiques de renseignement de situation - tous consacrés à la sécurité de l'opération - et en raison du relief, de la végétation, de la dispersion de l'habitat et de l'étendue de la ville, il était impossible à l'observateur militaire de deviner l'ampleur des massacres et, a fortiori, de conclure à un génocide.
3. - Même avec un mandat plus étendu, les moyens réduits de l'opération (trois compagnies renforcées et 500 hommes, sans véhicules de combat,) répartis entre l'aéroport (deux compagnies) et les centres de regroupement (une compagnie à 5 sections) n'auraient pas permis de dégager une capacité d'intervention efficace, sans renforcement substantiel..
 - En avril 1994, c'est la MINUAR qui avait, entre autres, pour mandat de "superviser les conditions de la sécurité générales dans le pays" et disposait à cet effet de 2600 hommes (dont 940 pour la sécurité à Kigali).

Norôit avait assuré avec succès cette mission de protection pendant trois ans (04/10/1990 - 15/12/1993) avec un maximum de 600 hommes, en soutien des FAR.

5.3. Attitude à l'égard de la presse

Un officier du COPID/SIRPA accompagnait l'opération : organisation des deux points de presse quotidiens et des déplacements : aéroport, itinéraire d'évacuation, centre de regroupement principal.

Aucun des 8 journalistes présents n'a pris de clichés de massacres en direct, n'a paru déceler le génocide ni ne s'est plaint par ailleurs d'avoir été tenu sous contrôle.

5.4. Choix des réfugiés

Toutes les personnes qui le souhaitaient ont été évacuées, sans distinction.

Or, la mission se limitait à l'évacuation des "ressortissants, en priorité les familles françaises, puis les ressortissants étrangers qui en expriment le désir."

Non seulement les centres de regroupement ont accueilli les ressortissants français et étrangers, mais également un certain nombre de Rwandais qui s'estimaient menacés.

De ce fait ont été évacués par VAM :

1238 personnes dont 454 Français
784 étrangers, parmi lesquels
612 Africains (dont 394 Rwandais)

6. Acteurs concernés

CC OLLIVIER
officier presse
(P.F.)

Col PONCET
COMOPS (sur zone du 9 au 13/04)
(MINDEF/CAB)

